

certific conforme
à l'original

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A4T TRADING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 149 avenue du Maine, 75014 Paris

SIREN 979 296 258 RCS Paris

Le 1er octobre 2025 à 10 heures, les associés de la société A4T TRADING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

ETAT DE PRESENCE

- **FOURSOME GROUP**, SAS au capital de 100 €, dont le siège est à Boulogne-Billancourt, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 992 077 982, représentée par sa Présidente, Mme Danielle PROST. Propriétaire de 500 actions.
- **M. Eric TRUONG**, demeurant à Meudon. Propriétaire de 500 actions et titulaire d'une créance de compte courant d'un montant de 10 000 euros.

Soit un total de 1 000 actions présentes ou représentées sur les 1 000 actions composant le capital social. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

ORDRE DU JOUR

1. Constat de la cessation des fonctions de la société FOURSOME SA suite à sa mise en liquidation le 22/07/2025 ;
2. Reconnaissance de la cession d'actions entre FOURSOME SA (en liquidation) et FOURSOME GROUP ;
3. Augmentation du capital social par incorporation du compte courant d'associé de M. Eric TRUONG ;
4. Nomination du nouveau Président (FOURSOME GROUP) ;
5. Modification corrélatrice des statuts ;
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION : CONSTAT DE LA CESSATION DES FONCTIONS DU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la cessation des fonctions de Président de la société FOURSOME SA. Cette cessation fait suite à la mise en liquidation de ladite société intervenue le **22 juillet 2025**, rendant impossible la poursuite de son mandat social au sein de la société A4T TRADING.

DEUXIEME RESOLUTION : RECONNAISSANCE DE LA CESSION D'ACTIONS

DP
DP

CTG

L'Assemblée Générale prend acte de la cession par la société FOURSOME SA (représentée par son liquidateur) de la totalité de sa participation (500 actions) au profit de la société **FOURSOME GROUP**. La Société reconnaît cette cession pour la mise à jour du registre des mouvements de titres.

TROISIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 euros** pour le porter de 1 000 euros à **11 000 euros**, par l'émission de 10 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale. Ces actions sont intégralement souscrites par M. Eric TRUONG par incorporation de sa créance de compte courant.

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

En remplacement de la société FOURSOME SA, l'Assemblée nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, la société **FOURSOME GROUP**, SAS au capital de 100 €, RCS Nanterre 353 650 880, dont le siège est à Boulogne-Billancourt, représentée par sa Présidente, **Mme Danielle PROST**. Le nouveau Président déclare accepter ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

L'article 7 des statuts est modifié comme suit :
"Le capital social est fixé à la somme de 11 000 euros. Il est divisé en 11 000 actions de 1 euro chacune, réparties comme suit :
- FOURSOME GROUP : 500 actions
- M. Eric TRUONG : 10 500 actions"

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt.

Fait à Paris, le 1er octobre 2025

Les Associés

FOURSOME GROUP (Mme Danielle PROST) M. Eric TRUONG

Danielle Prost
Danielle Prost (May 26, 2026 10:05:43 GMT+2)



DP
DP

